



**DECISION DU BUREAU  
Séance du 30 novembre 2021.**

Date de la convocation : 23 novembre 2021  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 18  
Présents : 16  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le mardi 30 novembre 2021  
Les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis à la Salle du Confluent  
6 Rue de l'Hôtel de Ville  
à Portet-sur-Garonne  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** Mesdames Anne Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Martine FRITIERE, Janine GIBERT, Messieurs Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Max CAZARRE, Guillaume DEBEAURAIN, Philippe FUSEAU, Marc LASSERRE, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE, Thierry SAVIGNY et Thierry SUAUD.

**Étaient absents excusés :** Messieurs Jean Jacques ALMERO et Marc MENGAUD.

**Décision n° BU202165 : Mise à jour du tableau des effectifs**

Nomenclature 4.2.1.1 Emploi vacant

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guillaume DEBEAURAIN **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n°CS202023 du Comité Syndical du SDEHG en date du 9 octobre 2020, portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau, et notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du comité syndical », le comité syndical du SDEHG est consulté au titre de sa compétence pour fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 novembre 2021,



**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne**

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1** : la suppression de 8 postes vacants au tableau des effectifs :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 1ère classe
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2ème classe
- 3 postes de Technicien Principal de 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
- 1 poste d'Adjoint Technique

Aucune suppression d'emploi n'est entraînée par ces suppressions de postes.

**Article 2** : D'autoriser le Président à signer tout document y afférent,

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Thierry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,

Le 07 DEC. 2021

**Résultat du vote :**

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*